

Informations pratiques 2016

destinées aux adhérents individuels Société des Gens de Lettres SGDL

Chère adhérente, Cher adhérent,

Comme chaque année, nous vous adressons les « Informations pratiques » relatives aux cotisations et aux prestations spécifiques à votre adhésion. Ce document personnalisé vous permet une lisibilité de votre couverture santé pour une meilleure compréhension de vos garanties.

Les services de gestion de la mutuelle restent, bien entendu, à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

La mise en conformité de votre garantie avec les critères du contrat responsable

La Loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 a prévu de nouveaux critères pour que les contrats santé continuent à bénéficier d'une taxation minorée à compter du 1^{er} janvier 2016.

Les 2 principales modifications concernent :

- La différenciation du remboursement entre médecin CAS ou non CAS en privilégiant le médecin ayant signé le Contrat d'Accès aux Soins.
Les médecins ont la possibilité de signer le CAS par lequel ils s'engagent à stabiliser leurs tarifs et leur taux de dépassement sur la base de leur activité de l'année civile précédente en fonction des tarifs en vigueur pour le secteur 1 (sans pouvoir excéder 100 %). En contrepartie, ils bénéficient d'avantages sociaux.
- Le remboursement des équipements d'optique, limité à un équipement tous les deux ans, et avec un encadrement tarifaire de la prise en charge.

Votre garantie étant liée au contrat collectif, elle sera examinée en collaboration avec votre entreprise ultérieurement. De ce fait, vous continuez en 2016 à bénéficier d'une taxation limitée à 13.27% contre 20.27% au taux plein.

Par ailleurs, la mutuelle reste mobilisée, comme elle le fait depuis de nombreuses années, pour favoriser l'accès aux soins et la diminution du reste à charge de ses adhérents notamment grâce au Centre de santé René-Laborie Audiens, situé au cœur de Paris, mais également au réseau national de professionnels de soins de la Mutualité française (Vous pouvez retrouver toutes leurs coordonnées dans vos espaces sécurisés).

Elle développe également une action sociale spécifique qui évolue avec les besoins de ses adhérents ou de la société, notamment la prévention - des risques professionnels de la presse ou du spectacle avec les bilans de santé ou le panier bébé - ou l'assistance IMA.

Vos cotisations au 1^{er} janvier 2016

Chaque année, en assemblée générale, est évoquée la place de plus en plus importante dans le budget d'un ménage des frais de santé, incluant les cotisations des complémentaires de santé.

C'est en prenant en compte l'équilibre de votre mutuelle que le conseil d'administration a décidé, et ce depuis plusieurs années, de limiter au maximum l'augmentation de vos cotisations, son action s'inscrivant dans une logique mutualiste, solidaire et à but non lucratif : les cotisations sont dédiées au paiement des prestations et au fonctionnement de la mutuelle.

L'évolution des cotisations au 1^{er} janvier 2016 sera ainsi de 1,5 %, soit la stricte indexation au Plafond Mensuel de la Sécurité sociale

A l'occasion de cette nouvelle année, le conseil d'administration de la Mutuelle et les services du Groupe Audiens vous présentent leurs meilleurs vœux.

Cotisations mensuelles au 1^{er} janvier 2016

La **taxe de solidarité additionnelle TSA** (regroupant TSCA et taxe CMU) **représente 13,27 % de votre cotisation brute**. Sont incluses également les cotisations œuvres sociales et caisse spéciale de funérailles. Gratuité pour le 3^e enfant et les suivants.

DF

Bénéficiaire	SGDL
ADULTE DE - 60ANS	102,01 €
ADULTE DE 60 ANS ET PLUS	132,58 €
ENFANT	39,59 €

Votre contact santé dédié

Pour toute inscription s'adresser à l'assistante sociale de la SGDL :

Valérie Hardé

Tél : 01 53 10 12 14

(du lundi au mercredi de 9 h à 17 h 30)

ou laisser un message social@sgdl.org

Pour toute radiation informer par écrit :

➊ ⇒ **Le Groupe Audiens - Centre de gestion Mutuelle - 92137 Issy les Moulineaux Cedex**

et adresser une copie de votre demande à :

➋ ⇒ **l'assistante sociale de la SGDL :**

Valérie Hardé

Hôtel de Massa – 38 rue du Fbg-St-Jacques - 75014 Paris

Bon à savoir

- ↪ En cas d'accident ou de maladie imprévue, vous bénéficiez d'une assistance à domicile. Cette assistance est accessible 24h/24, 7 j/7 par téléphone au : 05 49 76 66 03 en communiquant la référence du contrat « La Mutuelle Audiens 2000 ». La notice Audiens Assistance est consultable sur le site www.audiens.org.
- ↪ La Mutuelle offre à chaque nouveau bébé inscrit à la Mutuelle un « panier bébé », élaboré par notre pharmacie avec des produits de soins bio, des articles de prévention et des conseils nutrition et santé.